



Frais journalier après congé sabbatique, ccn 66

Par **Patriciadu53**, le **05/03/2010** à **16:39**

Bonjour,

J'ai pris un congé sabbatique de 6 mois à compter du 1er août 2009. J'ai travaillé cinq mois chez un autre employeur suivi d'un mois d'arrêt maladie. Je suis actuellement en congés payés jusqu'au 21 mars 2010. Enceinte, ma gynécologue souhaite m'arrêter à l'issue de mes congés payés. Selon la comptable de l'établissement, je peux prétendre qu'au remboursement de la sécurité sociale malgré 11 ans d'ancienneté. Elle avance que le fait de ne pas avoir cotisé suffisamment (7 mois) n'ouvre pas mes droits au maintien de l'intégralité de mon salaire. Est ce légal ?